



GUIDE D'INSPIRATION

Miser sur l'autopartage dans votre commune

La Région
de Bruxelles-Capitale

INTRODUCTION

L'autopartage, en particulier, et la mobilité partagée, en général, présentent bon nombre d'avantages pour la vie urbaine. Les autopartageurs parcourent moins de kilomètres, utilisent plus souvent les transports en commun ou les vélos, et possèdent moins de voitures. En d'autres termes, plus il y a d'autopartageurs, moins de voitures circulent dans les rues. Fin 2021, la Région bruxelloise comptait plus de 63 000 autopartageurs et plus de 1 300 voitures partagées, avec une offre dans chacune des 19 communes. Mais l'offre n'est pas encore aussi forte partout, tous les groupes cibles ne sont pas encore aussi bien représentés parmi les autopartageurs, et la voiture privée reste très populaire.

C'est la raison pour laquelle la Région bruxelloise a choisi de consacrer une action à la mobilité partagée dans le cadre du plan Good Move. Concrètement, elle s'attache à renforcer les services de mobilité partagée en mettant en œuvre diverses actions. Celles-ci visent notamment à rendre la mobilité partagée plus crédible grâce à des projets participatifs, à étudier les plateformes de mobilité, à établir un cadre de déploiement pour les véhicules partagés, à renforcer l'offre, etc.

Les communes sont le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Elles peuvent également contribuer au passage de la possession à l'utilisation d'une voiture. Ce guide a pour ambition de vous inspirer autant que possible dans le cadre de cette transition. Il vous propose ainsi des actions visant, par exemple, à accroître l'offre et indique les mesures concrètes requises à cette fin. Vous y trouverez également diverses bonnes pratiques sur la façon dont vous pouvez, en tant qu'autorité locale, informer les citoyens et les impliquer dans cette aventure. Ce dernier point est en effet crucial pour que les nouveaux systèmes de partage aient un rendement maximal.

En bref, voici un guide d'inspiration plein de trucs et astuces pour vous mettre sans tarder à l'autopartage. Toutes ces actions sont à nouveau énumérées dans les annexes. Si vous souhaitez de plus amples informations ou de l'aide (voir aussi annexe 3), vous pouvez contacter Autodelen.net (Carshare Belgium) à l'adresse suivante : info@autodelen.net.

TABLE DES MATIÈRES



PARTIE 1 : QU'EST-CE QUE L'AUTOPARTAGE?

- | | |
|--|---|
| 1. Autopartage organisé par des opérateurs d'autopartage | 1 |
| 2. Partage de voitures privées | 2 |

PARTIE 2 : INTRODUCTION ET EXPANSION DE L'AUTOPARTAGE

► Communication	3
1. Attention particulière à l'inclusion	3
2. Miser sur la communication	4
2.1 Attirer l'attention et être présent	4
2.2 Informer	5
2.3 Convaincre	7
2.4 Soutenir	8
2.5 Entretenir et relier	9
3. Partenaires et canaux	9
► Créer l'offre d'autopartage	11
1. Offre d'autopartage par des opérateurs d'autopartage disposant de leur propre flotte	11
1.1 Extension d'un système d'autopartage existant ou démarrage d'un nouveau système d'autopartage	11
1.2 Intégration d'une voiture de service dans un système d'autopartage	12
2. Autopartage entre particuliers	12
3. Collaborations innovantes	14
► Une politique d'autopartage réussie	16
Annexe 1 : Exemples de projets	17
Annexe 2 : Garantie d'achat	20
Investir dans l'autopartage avec une garantie d'achat dégressive	20
Annexe 3 : Soutien d'Autodelen.net	21
Annexe 4 : Coordonnées des opérateurs d'autopartage	23
Annexe 5 : Possibilités de subsides	24

PARTIE 1

Qu'est-ce que l'autopartage?

On parle d'autopartage lorsque plusieurs ménages utilisent à tour de rôle une (ou plusieurs) voiture(s). L'autopartage repose sur un principe simple : on utilise la voiture lorsqu'on en a besoin. Sinon, celle-ci peut être utilisée par un autre ménage. L'autopartage offre d'importants avantages environnementaux, sociaux et économiques. Il réduit le nombre de voitures, les émissions de CO2, les difficultés de stationnement ainsi que le coût individuel d'utilisation d'une voiture et conduit à un transfert modal durable. L'autopartage est une alternative durable et flexible à la possession d'une voiture particulière.

Pour faire simple, les initiatives d'autopartage peuvent être scindées en deux catégories : le partage de voitures privées, d'une part, et l'autopartage organisé par des opérateurs d'autopartage disposant de leur propre flotte, d'autre part ; bien qu'il existe également des modèles hybrides.

1. Autopartage organisé par des opérateurs d'autopartage

Il s'agit de prestataires qui mettent une flotte à la disposition de leurs membres ou clients. La flotte diffère selon l'opérateur et peut se composer de différents modèles. L'utilisateur rémunère le prestataire pour l'utilisation d'une voiture. Il s'agit généralement d'un montant par kilomètre parcouru ou par kWh consommé et/ou d'un prix par unité de temps.

Certains prestataires imposent de venir chercher la voiture et de la ramener au même endroit. On parle d'autopartage « roundtrip station based ». Dans le cadre d'autres systèmes, il est possible de prendre la voiture et de la laisser dans la même zone ou le même quartier (= autopartage « roundtrip homezone based »). Enfin, certains prestataires permettent de venir chercher la voiture et de la laisser sur tout le territoire d'une ville (ou même dans une autre ville). On parle dans ce cas d'autopartage "free floating".

1

ROUNDTRIP STATION BASED



getaround
Clem

2

FREE FLOATING OPERATIONAL AREA



GreenMobility

3

ROUNDTRIP HOMEZONE BASED

wibee

Prestataires d'autopartage disposant de leur propre flotte en Belgique



2. Partage de voitures privées

Les voitures privées peuvent aussi parfaitement être partagées entre plusieurs ménages. On distingue deux formes d'autopartage de voitures privées. Dans le cadre de l'autopartage entre particuliers à frais partagés, une ou plusieurs voitures privées sont utilisées par différents habitants du quartier, avec une assurance adaptée. Cette solution est possible en groupes fermés ou dans le cadre d'une grande flotte. Le propriétaire de la voiture ne fait aucun profit, mais récupère le coût réel de la voiture par kilomètre partagé.

Dans le cadre de l'autopartage entre particuliers au prix du marché, des entreprises mettent à disposition une plateforme en ligne sur laquelle les propriétaires peuvent enregistrer leur voiture et la partager avec d'autres. Toute personne qui s'inscrit comme utilisateur peut louer n'importe quelle voiture sur la plateforme moyennant une redevance déterminée par le propriétaire (au kilomètre et/ou à l'heure). Une partie de ces recettes est reversée à l'entreprise pour l'utilisation de la plateforme en ligne, l'assurance et l'assistance routière (voir ci-dessus).

1

À FRAIS PARTAGÉS

- ▶ Prix réel
- ▶ Contrat unique au début
- ▶ Règles sur mesure

cozywheels

Dégage!

2

PRIX DU MARCHÉ

- ▶ Prix du marché
- ▶ Contrat par utilisation entre propriétaire et utilisateur
- ▶ Plateforme décide sur les règles

getaround

PARTIE 2

Introduction et expansion de l'autopartage

Pour que l'autopartage s'épanouisse dans votre commune, il s'impose de miser presque simultanément sur trois axes : la demande, l'offre et le cadre (= mesures d'accompagnement). À défaut d'utilisateurs, les voitures partagées ne sont pas rentables. À défaut de voitures partagées, les utilisateurs ne peuvent pas se mettre à l'autopartage. Enfin, l'offre ne peut pas être étendue de manière optimale sans, par exemple, une politique de stationnement adaptée ou la conception d'une campagne de communication promotionnelle.

Vous découvrirez successivement dans cette partie quelles actions concrètes la commune peut prendre en matière de demande (communication et sensibilisation), en matière d'offre (voitures partagées dans votre commune), et quelles mesures d'accompagnement (cadre) sont indispensables pour que l'autopartage connaisse le succès au niveau local.

COMMUNICATION

La transition de la possession privée d'une voiture à la mobilité partagée est un processus mental qui ne se fait pas du jour au lendemain. Les citoyens doivent être informés régulièrement et de différentes manières des possibilités et avantages de l'autopartage. Cette partie décrit la façon dont une autorité locale peut encourager ses habitants à passer à l'autopartage.

1. Attention particulière à l'inclusion

Avant de détailler les différentes étapes importantes de la communication relative à l'autopartage, prenons encore un moment pour considérer l'accessibilité de l'autopartage, de manière générale, et la communication à son sujet, en particulier.

Le groupe de personnes recourant actuellement à l'autopartage est encore assez homogène (des ménages comptant deux revenus, à niveau éducatif élevé). Cela signifie que de grands groupes sont actuellement mal atteints. L'autopartage pourrait pourtant avoir une incidence majeure pour ceux-ci, en améliorant leur mobilité. L'impact social résultant de leurs nouvelles habitudes de déplacement serait aussi considérable. Pensez aux personnes n'ayant pas fait d'études supérieures, à celles qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture ou à celles qui ne sont pas ou plus autorisées à conduire. Dans ce contexte, il est important d'être conscient des différents obstacles auxquels peut être confronté un public diversifié : les seuils financiers liés au blocage d'une garantie, le seuil cognitif et le manque de connaissances sur la manière de se mettre à l'autopartage, la barrière de la langue, la peur d'éventuels problèmes...

Ces différents seuils montrent pourquoi il est essentiel de miser sur la sensibilisation à l'autopartage, surtout dans une région extrêmement diversifiée comme Bruxelles. Faites en sorte que les habitants connaissent ce système, qu'ils y soient confrontés, qu'un habitant du quartier leur dise que c'est facile et bon marché...

....

CHANGER LES COMPORTEMENTS

Se mettre à l'autopartage implique de changer de comportement. L'être humain aime conserver ses habitudes, surtout si elles ont trait à sa voiture. Un changement de comportement compte plusieurs étapes : considérer que ce n'est pas sa tasse de thé, réaliser qu'il est possible de faire les choses autrement, envisager la transition, préparer celle-ci, se lancer et persister.

Une stratégie de communication diversifiée, intégrée et permanente s'impose pour stimuler les habitants lors des différentes phases du changement de comportement. Il est préférable que la commune élabore un plan concret, étape par étape, à cette fin.

POINTS DE BASCULEMENT

Quand la vie change, des choix s'imposent. Les personnes qui se trouvent à un point de basculement sont les plus disposées à changer leurs comportements ou habitudes. Il est donc important de considérer, dans votre communication, les points de basculement dans le cadre desquels la commune joue un rôle et de tenir compte de cette réceptivité de votre groupe cible. C'est par ailleurs un moyen plus ciblé d'atteindre différents groupes d'âge.

Citons, à titre d'exemples, l'obtention du permis de conduire, le départ à la pension, l'installation dans la commune, l'agrandissement de la famille ou la coparentalité, le fait que les enfants quittent la maison, un nouvel emploi, le fait qu'une voiture soit (presque) cassée... Il est donc très important d'informer les gens à ces moments-là et de les pousser à essayer les modes de transport alternatifs.

DES IMAGES INSPIRANTES

Choisissez des images et des textes positifs, chaleureux, vivants... La mobilité partagée est une aventure des citoyens, pour les citoyens. Le principe suivant s'applique, bien entendu, au matériel de communication général : veillez à ce qu'il soit attrayant et reconnaissable pour tous les habitants, en tenant compte de la diversité. Pour élaborer le matériel de communication et s'inspirer des initiatives d'autres communes, nous renvoyons à [la boîte à outils destinée aux autorités locales](#).

2. Miser sur la communication

2.1 Attirer l'attention et être présent

Le concept d'autopartage doit être régulièrement répété. Les citoyens doivent s'y familiariser et se faire à l'idée de vivre sans posséder de voiture. C'est un processus de changement mental. Cela requiert que le concept d'autopartage soit omniprésent, qu'il ait une connotation positive et qu'il soit considéré comme une évidence.

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ Apposer des autocollants adaptés sur les voitures partagées de la commune.
- ▶ Prévoir des places de stationnement d'autopartage reconnaissables, fixes et réservées, d'aspect singulier (panneaux d'information neutres, messages au pochoir).
- ▶ Mettre régulièrement l'autopartage à l'honneur dans la presse et auprès des habitants en recourant aux canaux communaux et attirer l'attention de la presse locale, par exemple lors du lancement, de la mesure de la croissance annuelle, de l'énième autopartageur dans la commune, du lancement d'une enquête, des bonnes résolutions en début d'année... Pensez aussi à des moments tels que la « Semaine de la mobilité », les campagnes dans la commune/ville en faveur de la mobilité ou de la santé, la rénovation des centres urbains ou villageois, les processus de participation, le réaménagement des rues...
- ▶ En faisant effectuer les déplacements de service du personnel communal en voitures partagées, celles-ci deviennent plus visibles dans les rues. Le personnel communal se familiarise aussi avec le concept, ce qui peut le conduire à opter pour l'autopartage pendant son temps libre et/ou à devenir un ambassadeur naturel auprès de ses voisins et connaissances.
- ▶ L'inclusion de l'autopartage dans les produits communaux, qu'il s'agisse d'un chèque-cadeau communal ou d'une application communale, assure une plus grande visibilité du concept auprès de divers groupes cibles.

EXEMPLE

La commune d'Ixelles a acheté un total de 56 abonnements chez cambio pour les déplacements de service qui ne peuvent pas être effectués à vélo ou en transports en commun. Même les échevins utilisent les voitures partagées plutôt qu'une voiture de service. Puisque les voitures partagées disposent d'un emplacement de stationnement sur la place communale, c'est une option logique.

Illustration 1 : Ces places de stationnement d'auto-partage à Lierde sont munies d'un panneau de stationnement, mais disposent aussi d'un marquage frappant et d'un logo supplémentaire universel et reconnaissable.



2.2 Informer

Ne partez pas de l'hypothèse que tout le monde sait ce qu'est l'autopartage ou la mobilité partagée. Fournissez des informations de base claires, certainement par les canaux communaux : qu'est-ce que l'autopartage, de quelle offre la commune dispose-t-elle, quelles sont les possibilités, les avantages, pourquoi la commune prend-elle cette initiative, comment faire, comment s'y mettre...

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ La mise en place de campagnes d'information générales, au niveau de la commune, sur toutes les formes d'autopartage.
- ▶ L'organisation de soirées d'information récurrentes et de stands d'information sur toutes les formes d'autopartage.
- ▶ La préparation et la distribution d'une brochure récapitulative sur l'offre d'autopartage dans la commune.
- ▶ Le lancement d'une page web concernant l'autopartage sur le site de la commune assure une communication claire et fiable de la commune.
- ▶ Il est essentiel de fournir des informations par vos canaux de communication en ligne et hors ligne (site web, fiche d'information, journaux de quartier, dépliant sur l'autopartage, posters, panneaux numériques, médias sociaux...) pour bénéficier d'un appui local. Il s'agit souvent, qui plus est, de moyens promotionnels bon marché pour une commune.
- ▶ Glisser des lettres sur l'attribution de nouvelles places d'autopartage dans les boîtes aux lettres de tous les habitants qui vivent dans un rayon de 500 m d'un nouvel emplacement aide à faire connaître l'offre. Cela permet aussi de faire en sorte que l'allocation de l'espace public à une voiture partagée bénéficie d'un appui local, à condition que les avantages soient bien expliqués.

EXEMPLE 1

Bruxelles Environnement organise des [Mobility Visits](#) dans le cadre de la zone à basses émissions (LEZ), qui peuvent être demandées en adressant un courrier électronique à mobilitycoach@environnement.brussels. Vous pouvez par ailleurs aussi demander une séance de coaching virtuelle en tant qu'individu.

EXEMPLE 2

Des communes comme Koekelberg ou la Ville de Bruxelles ont mis au point une page claire, consacrée à la mobilité partagée, sur leur site internet communal.

GEDEELDE VOERTUIGEN



Bij **deelsystemen met een standplaats**, kunt u een auto huren per uur, voor een hele dag of voor langere periodes. Dit is de ideale oplossing voor iedereen die occasioneel een auto nodig heeft. Deze auto's beschikken over een gereserveerde parkeerplek waar de auto aan het einde van de huurperiode weer geparkeerd moet worden.

Vrijevlootssystemen geven de mogelijkheid een auto per minuut te huren, de auto kan binnen het bedrijfsgebied van de aanbieder overal worden achtergelaten. Deze auto's zijn niet gebonden aan een gereserveerde parkeerplaats.

Dankzij de **Carpool-dienst** van Taxisstop kunt u uw dagelijkse woon-werktraject met anderen delen. U bent chauffeur? Zoek dan in de databank van Carpool een of meerdere passagiers om u naar het werk te vergezellen en de reiskosten te delen. U bent passagier? Raadpleeg dan de databank om een chauffeur te vinden!

U kunt ook **uw eigen wagen delen** met burens of vrienden. Door enkel de reële kosten van het gebruik aan te rekenen, bespaart u als eigenaar € 1000 tot € 3000 euro per jaar, en betaalt u als autodeler een minimale prijs voor uw autogebruik.

Wil je weten hoeveel je bespaart door aan autodelen te doen? Dankzij de prijscalculator [savewithcarsharing.be](https://www.savewithcarsharing.be) kom je je autodeelvoordeel te weten t.o.v. een eigen wagen en wordt er een vergelijking gemaakt voor de verschillende formules van de autodeelaanbieders.

Illustration 2 : Un exemple de page web claire, consacrée à la mobilité partagée, élaborée par la commune de Koekelberg

2.3 Convaincre

Outre la publicité pour l'autopartage, les actions de communication de la commune visent bien entendu aussi à permettre la transition effective à la mobilité partagée. En tant que commune, il vous appartient de créer le cadre adéquat pour que le citoyen soit convaincu par l'autopartage.

Il est particulièrement important à cet égard de miser sur les points de basculement de vos habitants (voir ci-dessus).

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ La mise en place de campagnes de communication ciblées sur l'autopartage, par exemple en collaborant avec des entreprises fournissant des travaux de proximité, des maisons de quartier, des écoles, des associations de quartier, des commerçants et/ou des entreprises locales...
- ▶ Le soutien financier de l'autopartage. Citons, à titre d'exemples : le remboursement de la (première) cotisation à une organisation d'autopartage aux habitants, organisations et entreprises, des avantages en nature pour les autopartageurs (tels qu'un abonnement annuel (à prix réduit) de transports en commun, une réduction en cas d'utilisation du taxi, une réduction sur les activités culturelles...), l'octroi d'un budget mobilité aux habitants qui remettent une plaque d'immatriculation...
- ▶ Le déploiement de projets tests, par exemple en introduisant des bons d'essai gratuits (voir également le [projet régional MobilitySwitch](#)) et en déployant des projets de quartiers partageurs.
- ▶ Le recours à des ambassadeurs de l'autopartage (issus de différents groupes cibles), dans le cadre de la communication en ligne et hors ligne, s'avère très efficace pour convaincre les gens.
- ▶ La communication lors de « moments de transition », par exemple dans le cadre de l'offre pour les entreprises débutantes, lors de l'accueil de nouveaux habitants, lorsqu'un citoyen vient chercher son permis de conduire... et sur les pages web associées.
- ▶ Pour qu'un message soit plus percutant, il est bon que celui qui le communique contribue activement à ce qu'il annonce. Il vaut donc mieux que la commune serve d'exemple en recourant également à l'autopartage, en première instance, et/ou en mettant à disposition des voitures de sa propre flotte dans le cadre d'un système d'autopartage (voir pages 11 et 12).

EXEMPLE 1

À l'automne 2022, Bruxelles Mobilité et le SPF Mobilité et Transports proposeront un défi d'un mois aux familles propriétaires d'une voiture, une initiative baptisée Mobility Switch. Pendant un mois, elles ne pourront pas utiliser leur propre voiture, mais disposeront d'un budget mobilité, ainsi que d'un vélo familial ou d'une trottinette électrique. Ces familles partageront ensuite leurs expériences..



EXEMPLE 2

Autodelen.net s'est entretenue avec trois autopartageurs bruxellois ([Aude](#), [Christophe](#) et [Arno](#)) et a utilisé leurs témoignages dans le cadre d'une campagne sur Facebook. On peut aussi retrouver ces entretiens dans la section de son site internet consacrée aux témoignages.



2.4 Soutenir

Soutenir, ce n'est pas seulement informer : des outils, des réponses à des questions personnelles... peuvent aider les habitants à passer à l'autopartage. Il est conseillé de développer des outils adaptés aux différents sous-groupes cibles (voir également le point 3. "Partenaires et canaux"), en collaboration avec les bons partenaires. Plus l'information est personnalisée, meilleur et plus facile est le choix.

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ L'organisation de soirées d'information récurrentes et de stands d'information sur toutes les formes d'autopartage.
- ▶ Organiser périodiquement un comptoir d'autopartage dans les maisons de quartier, la maison communale, les bibliothèques, etc. Autant de lieux où obtenir des informations neutres sur l'autopartage (et d'autres solutions de mobilité durable). Un tel comptoir peut aussi servir à aider les gens à réserver une voiture (par ex. ceux qui n'ont pas de smartphone et/ou d'accès à Internet)...
- ▶ Promouvoir le comparateur de prix www.savewithcarsharing.be, qui permet à chacun d'effectuer une comparaison financière entre la possession d'une voiture et l'autopartage, tenant compte de sa propre situation.
- ▶ Former le personnel du CPAS en vue d'informer correctement les groupes cibles vulnérables, et leur faciliter la vie, à des moments opportuns. Une attention particulière est accordée dans ce cadre à l'outil www.savewithcarsharing.be.
- ▶ Assurer le suivi et la conservation des questions entrantes des habitants intéressés et mettre en contact les profils correspondants pour le démarrage de sous-projets complémentaires (entre particuliers).
- ▶ L'établissement d'un fonds de solidarité pour proposer des tarifs préférentiels pour l'autopartage. Cela peut par exemple passer par le développement de chèques d'autopartage que les personnes bénéficiant d'une intervention majorée peuvent acheter à un tarif réduit, par un système de tiers payant, par la garantie (partielle) par un tiers pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée... Cette action dépasse le niveau communal. Elle est par contre réalisable au niveau régional.

2.5 Entretien et reliair

Choisir de recourir à l'autopartage est une chose. Continuer à le faire en est une autre. Faites en sorte que la question reste constamment présente à l'esprit des autopartageurs et assurez l'implication et l'interaction en matière d'autopartage en vérifiant de temps en temps les besoins (complémentaires), en demandant des commentaires ciblés, en déployant des ambassadeurs...

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ Le recours à des ambassadeurs de l'autopartage dans le cadre de la communication avec les citoyens. Ceux-ci peuvent être le visage des campagnes de communication, intervenir comme conférencier lors de séances d'information, faire connaître l'autopartage par le bouche à oreille...
- ▶ Prévoir un budget (citoyen) pour permettre aux ambassadeurs locaux, aux autopartageurs et aux organisations d'autopartage de découvrir la distribution poussée de l'autopartage au niveau du quartier.
- ▶ Communiquer périodiquement sur les taux de croissance de l'autopartage dans la commune renforce le sentiment de participer à une nouvelle tendance (ou d'être en train de passer à côté de celle-ci...).
- ▶ Mettre l'accent sur la participation politique des autopartageurs, par exemple moyennant une représentation au sein du conseil consultatif pour la mobilité ou l'environnement.
- ▶ Le lancement d'un réseau d'apprentissage sur la précarité liée à la mobilité avec les acteurs concernés (organisations de première ligne, conseils consultatifs, universitaires, groupes locaux d'autopartage, etc.) qui partagent cette préoccupation et qui souhaitent favoriser une politique inclusive d'autopartage dans la commune.

3. Partenaires et canaux

Il est logique que la communication permanente vise tous les habitants de la commune. Mais il est tout aussi, voire plus, important de communiquer plus spécifiquement avec un segment spécifique de la population. Cela vous permet d'agir davantage sur les caractéristiques et sensibilités de ce groupe cible et d'offrir plus d'informations, ainsi qu'un soutien personnalisé. Outre les canaux communaux habituels et les canaux publicitaires classiques (presse, panneaux d'affichage, réseaux sociaux...), d'autres canaux et surtout partenaires de communication joueront également un rôle majeur dans le succès de l'autopartage. Nous énumérons ci-dessous, de manière non exhaustive, quelques partenaires (et canaux) envisageables, par groupe cible potentiel. Faites cet exercice pour votre propre commune.

GROUPES CIBLES	CANAUX ET PARTENAIRES PERMETTANT DE S'ADRESSER AU GROUPE CIBLE (EXEMPLES)
Les citoyens en période de transition	Guichet de délivrance des permis de conduire, auto-écoles, centres d'examen du permis de conduire, contrôle technique, pack/moment d'accueil de nouveaux habitants, création de nouvelles entreprises...
Les personnes ayant un intérêt pour l'environnement	Organisations environnementales (comme Natagora), festivals alternatifs, coopératives citoyennes...
Les personnes qui connaissent et utilisent déjà des modes de transport alternatifs : vélo, bus, train	Gares, arrêts de tram, de bus et de métro, emplacements de stationnement de vélos, marchands de vélos, points de réparation de vélos, Repair Cafés
Les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer une (seconde) voiture	Associations de lutte contre la pauvreté, animation sociale, associations de personnes âgées, Paspartoe, CPAS, maisons sociales, écoles...
Des gens qui se connaissent et se font confiance	Comités de quartier, associations membres locales, collègues, travailleurs communautaires, comités scolaires, maisons de village et de quartier, centres de services locaux, groupes d'autopartage existants et bénévoles...
Les personnes dont le lieu de travail est accessible à vélo	Les employeurs locaux qui recrutent principalement au niveau local (mettant, par exemple, l'accent sur la RSE)
Les personnes intéressées par l'économie circulaire (réparer, donner, partager, seconde main...)	Repair Cafés, LETS, bourses de seconde main, marchés aux puces
Les personnes qui ne se déplacent pas tous les jours (travailleurs à domicile, personnes immobiles, retraités...)	Associations de personnes âgées, structures pour personnes handicapées, commerçants locaux, les personnes qui travaillent en grande partie à domicile telles que les travailleurs médicaux indépendants, les freelances, les services de soins à domicile...
Une population large et diversifiée	Conseils consultatifs de la commune (conseil des personnes âgées, conseil consultatif sur l'accessibilité, etc.)
Les groupes cibles vulnérables	Sociétés de logement social, CPAS, maison sociale, agences pour l'emploi, entreprises liées à l'économie sociale, auto-organisations, services/centres d'intégration, organisations d'aide sociale, résidences-services, Mobitwin, institutions d'éducation et de formation (comme les centres de promotion sociale), services de soins à domicile...

CRÉER L'OFFRE D'AUTOPARTAGE

La création et l'amélioration d'une offre locale d'autopartage peuvent avoir lieu de différentes manières. Il convient de distinguer 1) la création d'une offre de voitures partagées gérées par des opérateurs d'autopartage et 2) la stimulation d'une offre de voitures partagées entre particuliers (voir également ci-dessus « Qu'est-ce que l'autopartage ? »). Les deux systèmes sont abordés séparément ci-dessous, accompagnés de trucs et astuces concrets. Autodelen.net conseille de miser simultanément sur les deux formes d'autopartage.

1. Offre d'autopartage par des opérateurs d'autopartage disposant de leur propre flotte

Dans une zone densément peuplée comme la Région bruxelloise, ce seront généralement les prestataires d'autopartage qui demanderont à obtenir des places de stationnement pour des voitures partagées qu'ils financent entièrement eux-mêmes. Il est possible qu'ils aient une préférence pour certains quartiers et qu'ils trouvent, de prime abord, d'autres quartiers (commerciallement moins attrayants) moins intéressants. Dans ce cas, libre à vous, en tant que commune, d'élargir malgré tout l'offre en investissant dans le démarrage ou l'expansion d'un prestataire d'autopartage disposant de sa propre flotte

1.1 Extension d'un système d'autopartage existant ou démarrage d'un nouveau système d'autopartage

Une commune peut par ailleurs aussi cofinancer l'expansion d'un système d'autopartage existant ou, éventuellement, le démarrage d'un nouveau système d'autopartage. Il peut aussi bien s'agir d'une extension à d'autres quartiers qu'à d'autres types de voitures, telles que les voitures partagées électriques. Le principe de la garantie d'achat dégressive (voir annexe 3) peut être utilisé à cette fin. La commune peut bien sûr également se servir elle-même de ces voitures partagées. Elle donne ainsi le bon exemple, peut réduire sa propre flotte et contribue au chiffre d'affaires minimal pour la garantie d'achat. Des accords peuvent être conclus avec les prestataires d'autopartage respectifs pour réserver les voitures partagées au personnel communal pendant les heures de bureau. Autodelen.net recommande cependant à la commune de simplement faire des réservations pour les périodes où la voiture est nécessaire. De cette façon, la voiture partagée est davantage disponible pour les habitants de la commune (et le chiffre d'affaires minimal pour le prestataire d'autopartage sera également atteint plus rapidement, voir annexe 3)..

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ Élargir l'offre en investissant dans une garantie d'achat dégressive.
- ▶ Utiliser, en tant qu'autorité locale, des voitures partagées pour les déplacements de service.

EXEMPLE

La Ville de Louvain figurait déjà parmi les villes de Belgique comptant le plus de voitures partagées. Elle n'a toutefois pas hésité à encore plus amplifier l'offre. Elle a ainsi investi dans une voiture et une camionnette électriques partagées de cambio, que les services communaux utilisent pendant les heures de bureau, mais qui sont à la disposition de la population après celles-ci, ainsi que pendant le week-end.

VISIBLE DANS LE PAYSAGE URBAIN

Une place de stationnement d'autopartage clairement visible contribue à rendre le concept d'autopartage plus reconnaissable dans le paysage urbain et joue un rôle important dans la promotion de la mobilité durable. Autodelen.net recommande une signalisation supplémentaire au sol. Nous vous recommandons d'utiliser l'icône européenne d'autopartage et/ou le texte « réservé aux voitures partagées ». Vous trouverez plus d'informations sur les icônes européennes pour la mobilité partagée ici : share-north.eu/resources.



1.2 Intégration d'une voiture de service dans un système d'autopartage

La commune peut partager sa propre flotte avec ses habitants et l'organisation locale. Cela peut être fait en intégrant la voiture dans un système d'autopartage (c'est-à-dire en intégrant l'ordinateur de bord d'un prestataire d'autopartage, en pouvant utiliser le système de réservation et en ouvrant la voiture « sans clé ») et cela coûte entre 500 et 2 000 € au démarrage, en fonction du prestataire d'autopartage choisi. Le prix mensuel varie entre 50 et 500 € selon le prestataire, et, dans certains cas, selon l'utilisation des voitures par les citoyens. La voiture peut, par ailleurs, être également partagée en passant par une organisation de partage des coûts (voir ci-dessus). Cette option requiert plus de temps de la part de la commune (transfert de clé, facturation...). Elle est en revanche moins chère.

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ Intégrer les voitures de service existantes dans un système d'autopartage.

EXEMPLE 1

Dans le Pays du Mans, en France, 15 communes partagent chacune 1 ou 2 voitures électriques entre leurs collaborateurs, élus et habitants, en passant par le prestataire d'autopartage Clem-e. Ces voitures sont regroupées au sein du service de mobilité Mouvngo.

EXEMPLE 2

La ville de Bilzen partage l'un de ses véhicules de service avec ses habitants depuis plusieurs années, par l'intermédiaire de Cozywheels.

2. Autopartage entre particuliers

Cette forme d'autopartage fait appel à des voitures déjà existantes (mais souvent sous-utilisées) et constitue un moyen accessible et peu coûteux pour l'autorité locale de développer l'autopartage. Qui plus est, l'autopartage entre particuliers conduit souvent à renoncer à la possession d'une voiture privée. Les études montrent que les voitures privées sont à l'arrêt environ 95 % du temps. En partageant ces voitures sur une plateforme en ligne personnalisée, le propriétaire et les utilisateurs peuvent partager le coût de possession de la voiture. En tant que commune, vous pouvez stimuler l'offre d'autopartage entre particuliers en adoptant diverses mesures.

ACTIONS POSSIBLES

- Rembourser la (première) cotisation à une organisation d'autopartage entre particuliers, à titre d'incitation financière pour les utilisateurs.
- Instaurer un subside pour l'achat de voitures électriques par des particuliers, à condition qu'ils la partagent avec les habitants du quartier (Autodelen.net conseille que la voiture soit structurellement partagée avec au moins 4 autres familles).
- Souscrire à l'encadrement initial des organisations d'autopartage Cozywheels ou Dégage pour les autorités locales. Un certain nombre de séances d'information sont organisées dans ce cadre, les personnes sont réunies et une promotion active est faite pour le partage de voitures privées.
- Promouvoir les possibilités d'autopartage parmi les particuliers comme la communication, l'organisation de fêtes d'autopartage... (voir, par ailleurs, le point 1 « Communication »).
- Plaider en faveur d'une réglementation du stationnement qui favorise l'autopartage entre particuliers, par exemple au moyen de cartes de stationnement spéciales et/ou de la mise à disposition de places de stationnement réservées (voir, par ailleurs, le point 3 « Mesures d'accompagnement »).

EXEMPLE 1

À Louvain, les personnes qui font partie d'un groupe d'autopartage par l'intermédiaire de l'organisation agréée Cozywheels peuvent demander une place de stationnement réservée.

EXEMPLE 2

La Ville de Malines mène une campagne de sensibilisation sur l'autopartage entre particuliers, en donnant la parole aux ambassadeurs : des Malinois satisfaits de l'autopartage entre particuliers.



Illustration 3: Une capture d'écran de l'une des vidéos promotionnelles de Malines sur l'autopartage entre particuliers

3. Collaborations innovantes

La commune ne doit pas s'occuper de tous les aspects de l'autopartage. Si elle opte pour les bons partenariats, des projets surprenants sont possibles. Sortez donc des sentiers battus. Nombre de (flottes de) voitures dans la commune parcourent vraisemblablement moins de 10 000 km par an. Cela signifie que l'autopartage a encore un gros potentiel, puisque ces voitures peuvent également être partagées.

En recensant ces voitures (et leurs propriétaires) et en les invitant à participer à l'autopartage, la commune fait d'une pierre deux coups. Si ces partenaires potentiels décident de partager leurs voitures, la flotte d'autopartage de la commune/ville peut se développer considérablement et vous atteignez aussi facilement la base de ces partenaires. Les partenaires potentiels sont aussi gagnants : ils partagent les coûts liés à la possession d'une voiture. Ils peuvent même se libérer de la charge qu'implique la possession d'une voiture s'ils intègrent les voitures dans un système d'autopartage existant.

Lorsque vous faites l'inventaire des partenaires, pensez, par exemple, aux entrepreneurs locaux, aux organismes engagés, aux garagistes locaux, aux clubs sportifs, aux coopératives, etc. Il faut également des projets et des mesures innovants et adaptés pour que l'autopartage soit inclusif.

Enfin, il convient de vérifier si, en tant que commune, vous pouvez obtenir des subventions pour vos projets. Voir également l'annexe 5 pour quelques pistes possibles.

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ Miser sur la collaboration innovante en développant un subside pour les organisations et/ou les entreprises qui se mettent à l'autopartage. Celui-ci peut par exemple être utilisé pour :
 - ▶ L'intégration d'un ordinateur de bord dans des véhicules de service existants appartenant à une organisation ou à une entreprise.
 - ▶ Un budget de communication pour fournir des informations sur le démarrage ou l'expansion de l'autopartage.
 - ▶ Un accompagnement par Autodelen.net dans le cadre du démarrage ou de l'expansion de l'autopartage.
- ▶ Inventorier et informer les partenaires potentiels de la ville/commune tels que les entreprises qui s'intéressent à la RSE, les ASBL, les organisations à vocation sociale, les sociétés de logement social, les structures de soins disposant de voitures adaptées pour les utilisateurs de fauteuils roulants, les garagistes locaux, le réseau d'entrepreneurs locaux (magasins, boulangeries, marchés locaux, Magasins du monde, etc.)... Engagez un dialogue avec ces partenaires et déterminez la manière dont la commune peut les aider à se mettre à l'autopartage.

EXEMPLE 1

La start-up bruxelloise MonkeyDonkey collabore avec des entrepreneurs locaux pour mettre sur le marché des vélos cargos électriques partagés. Les entrepreneurs locaux chargent les batteries et veillent à ce que les vélos cargos soient garés dans un endroit sûr la nuit. Ils bénéficient en contrepartie d'un abonnement bon marché.

EXEMPLE 2

Dans le cadre de la lutte contre la précarité liée à la mobilité, la société de logement social De Ideale Woning (Anvers) partage également des voitures avec ses locataires sociaux. Tant le week-end que les soirs, durant la semaine, les habitants (du quartier) peuvent emprunter la voiture. Un tarif social est applicable aux locataires d'un logement social, qui paient une garantie et un prix inférieurs par heure d'utilisation.

EXEMPLE 3

En 2016, l'organisation de soins de santé i-mens a instauré l'autopartage, dans diverses sections locales. Les voitures sont utilisées pour transporter les personnes âgées ou pour rendre visite aux patients. Lorsque i-mens ne les utilise pas, les voitures partagées sont également à la disposition des habitants du quartier. Cela permet d'utiliser les véhicules aussi efficacement que possible.



UNE POLITIQUE D'AUTOPARTAGE RÉUSSIE

Il est souhaitable, en vue d'un lancement réussi, d'ancrer structurellement l'autopartage dans la politique et de veiller à lui procurer un cadre stimulant. Il s'agit ici spécifiquement d'une politique liée à l'autopartage, mais aussi de toute politique qui encourage d'autres alternatives à la voiture privée.

ACTIONS POSSIBLES

- ▶ Inscrire (ou faire inscrire) la vision politique relative à l'autopartage dans un plan d'action en matière d'autopartage (qui définit les ambitions et les objectifs pour les cinq années suivantes). Autodelen.net peut vous aider à le faire.
- ▶ Intégrer structurellement l'autopartage dans les nouveaux projets de construction de logements (voir le guide d'inspiration consacré à la mobilité partagée dans les projets de logements).
- ▶ En tant que ville ou commune, il est important d'assurer un contexte stimulant. Il s'agit de faire des modes de transport durables la meilleure solution et de rendre la voiture personnelle moins attrayante. Par exemple : moins de places de stationnement ou des coûts de stationnement plus élevés, introduction d'une LEZ, zone de stationnement riverain payante, ajustement de votre aménagement du territoire au profit du vélo...
- ▶ La mise en œuvre d'une politique de stationnement adaptée qui donne aux autopartageurs la possibilité de toujours garer gratuitement les voitures partagées dans leur propre quartier. Des places de stationnement réservées sont par ailleurs prévues pour les voitures partagées des prestataires disposant de leur propre flotte et éventuellement pour les voitures partagées entre particuliers.

EXEMPLE 1

La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) intègre d'ores et déjà les voitures partagées dans un certain nombre de ses nouveaux projets. Moins de places de stationnement doivent ainsi être construites, les habitants doivent moins payer tout en disposant de plus d'options de mobilité, et moins de voitures circulent dans le quartier.

EXEMPLE 2

La ville allemande de Brême dispose depuis 2013 de règles d'urbanisme innovantes. Les promoteurs immobiliers peuvent construire moins de places de stationnement, à condition de payer une amende ou de participer à la « gestion de la mobilité ». S'ils optent pour cette dernière possibilité, ils doivent proposer des voitures partagées et des abonnements pendant au moins cinq ans, ainsi que des tickets de transports en commun (priorité 1) ou d'autres services de mobilité tels que des trottinettes, des vélos, etc. (priorité 2).

Illustration 4: Dans le complexe de logements sociaux Blauhaus de la société Gewoba à Brême, en Allemagne, quatre voitures partagées ont été intégrées dès le départ, et les habitants ont reçu un abonnement gratuit pour rendre le système plus accessible.



ANNEXE 1 : EXEMPLES DE PROJETS

EXEMPLE DE PROJET 1 : PUSSEZ VOS CITOYENS À L'ACTION

Idéal dans les cas suivant :

- Communes où il y a déjà une certaine offre
- Villes et communes comptant des citoyens enthousiastes et/ou une société civile engagée
- Villes et communes pouvant faire en sorte que leur personnel consacre un temps considérable à l'autopartage ou pouvant externaliser cela en partie

Objectif : Augmenter la masse critique d'autopartageurs

De quoi s'agit-il :

Ce projet vise à inciter massivement vos citoyens à mettre en place eux-mêmes des projets d'autopartage.

Les actions suivantes font notamment partie de ce projet :

- Miser sur l'autopartage entre particuliers et se faire encadrer par Cozywheels et/ou Dégage. Recourir à des ambassadeurs de l'autopartage (moyennant paiement ou non d'une somme modique couvrant, par exemple, leurs frais d'autopartage) dans la communication avec les citoyens. Ceux-ci peuvent être le visage des campagnes de communication, intervenir comme conférenciers lors de séances d'information, faire connaître l'autopartage par le bouche à oreille...
- La mise en œuvre de campagnes de communication ciblées sur l'autopartage, par exemple en collaborant avec des entreprises fournissant des travaux de proximité, des maisons de quartier, des écoles, des associations de quartier, des commerçants locaux et/ou des entreprises, les ambassadeurs locaux étant le visage de la campagne.
- La prévision d'un budget (citoyen) permettant aux ambassadeurs locaux, autopartageurs et organisations d'autopartage de découvrir l'amplification de l'autopartage au niveau du quartier.
- L'organisation de soirées d'information récurrentes et de stands d'information sur toutes les formes d'autopartage.
- L'instauration d'un subside pour l'achat de voitures électriques par des particuliers à condition qu'ils la partagent avec les habitants du quartier (par ex. 3 000 € par véhicule, à condition que la voiture soit partagée avec au moins 4 autres familles, de manière structurelle).

EXEMPLE DE PROJET 2 : TOUT LE MONDE PARTAGE

Idéal dans les cas suivants :

- Villes (ou communes) où l'autopartage est déjà bien établi
- Partenariats de villes et communes (par exemple au niveau régional)

Objectif: Maximiser la portée de l'autopartage

De quoi s'agit-il :

Avec ce projet, vous faites de l'autopartage une aventure à laquelle participe toute la commune. Des entreprises aux organisations, en passant par les citoyens vulnérables, tout le monde est impliqué.

Les actions suivantes font notamment partie de ce projet :

- La fourniture de subsides aux organisations et/ou entreprises qui se mettent à l'autopartage.
- La préparation et la distribution d'une brochure récapitulative sur l'offre d'autopartage dans la commune.
- La mise en place de campagnes de communication ciblées sur l'autopartage (tant générales que, disons, par quartier), par exemple en collaborant avec des entreprises fournissant des travaux de proximité, des maisons de quartier, des écoles, des associations de quartier, des commerçants et/ou des entreprises locales...
- Le déploiement de projets pilotes, par exemple en introduisant des bons d'essai gratuits, en déployant des projets "Quartiers partageurs", etc.
- La constitution d'un fonds de solidarité (éventuellement en collaboration avec la région) pour proposer des tarifs d'autopartage préférentiels. Cela peut se faire, par exemple, via des chèques d'autopartage que les personnes bénéficiant d'une intervention majorée peuvent acheter à un tarif réduit, un système de tiers payant, la garantie (partielle) par un tiers pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée...
- La mise en place d'un point d'information sur la mobilité durable destiné aux entreprises de la région, conseillant notamment sur les possibilités de passer à l'autopartage.
- L'organisation de soirées d'information récurrentes et de stands d'information sur toutes les formes d'autopartage.
- L'organisation d'une formation sur l'autopartage pour le personnel du CPAS et de la commune

EXEMPLE DE PROJET 3 : RÉSEAU D'AMBASSADEURS DE L'AUTOPARTAGE

Idéal dans les cas suivant :

- Villes (ou communes) où l'autopartage est déjà bien établi
- Partenariats de villes et communes (par exemple au niveau régional)

Objectif : Les ambassadeurs locaux font en sorte que tout le monde parle d'autopartage

De quoi s'agit-il :

Dans le cadre de ce projet, vous informez votre propre administration, les organisations locales et les habitants sur l'autopartage, et vous les incitez à jouer le rôle d'ambassadeurs. Ces ambassadeurs informent à leur tour de nouveaux autopartageurs potentiels et insufflent vie à l'aventure de l'autopartage.

Les actions suivantes font notamment partie de ce projet :

- Une mesure de référence du nombre d'autopartageurs et de la notoriété de l'autopartage au sein de la population
- Le recensement des ambassadeurs potentiels
- L'organisation d'un moment de lancement avec les ambassadeurs potentiels
- La prévision d'un budget que les ambassadeurs peuvent utiliser pour accroître la notoriété de l'autopartage
- La préparation et la distribution d'une brochure récapitulative que les ambassadeurs peuvent utiliser pendant leurs activités
- La formation du personnel de la commune et du CPAS concerné
- La mise en place de campagnes de communication ciblées sur l'autopartage (tant générales que, disons, par quartier), par exemple en collaborant avec des entreprises fournissant des travaux de proximité, des maisons de quartier, des écoles, des associations de quartier, des commerçants et/ou des entreprises locales...
- Le déploiement de projets pilotes, par exemple en introduisant des bons d'essai gratuits, en déployant des projets "Quartiers partageurs", etc.
- Une mesure finale

ANNEXE 2 : GARANTIE D'ACHAT

Investir dans l'autopartage avec une garantie d'achat dégressive

À l'heure actuelle, il est souvent difficile pour les prestataires d'autopartage de créer une offre économiquement viable dans les zones moins urbanisées ou dans les quartiers commercialement moins intéressants. En raison du coût d'investissement plus élevé et de l'attitude encore quelque peu attentiste des utilisateurs envers les véhicules électriques, le modèle économique de l'autopartage de voitures électriques est encore plus difficile. Selon l'opérateur, une voiture partagée devrait parcourir en moyenne 20 000 à 30 000 kilomètres par an pour être rentable, ce qui correspond à environ 1 800 à 2 500 heures d'utilisation. Si un système d'autopartage n'atteint pas ces seuils pendant la phase de démarrage, une garantie d'achat (dégressive) constitue une solution pour évoluer vers un modèle économique rentable.

Dans le cas d'un contrat assorti d'une garantie d'achat, l'autorité locale conclut un accord avec le prestataire de services d'autopartage en vertu duquel un certain montant est versé mensuellement au prestataire pour que celui-ci continue à mettre la ou les voitures partagées à disposition, qu'elles soient ou non rentables à court terme. Dans l'hypothèse où une garantie d'achat dégressive est prévue, l'autorité locale devra payer un montant inférieur chaque mois si la ou les voitures partagées sont davantage utilisées.

Cette garantie d'achat permet aux prestataires d'autopartage de disposer d'un chiffre d'affaires minimal, nécessaire pour mettre les voitures à disposition de manière permanente, et d'avoir suffisamment de temps pour atteindre une masse critique afin de proposer une offre d'autopartage locale structurelle et rentable. Autodelen.net recommande des contrats d'au moins deux ans dans les zones urbanisées et d'au moins trois ans dans les zones moins urbanisées.

Chaque autorité locale peut négocier elle-même un contrat de garantie d'achat avec les prestataires d'autopartage. Autodelen.net recommande d'y inclure au moins les éléments suivants :

1. Prix minimal par mois par voiture
2. Nombre de voitures faisant partie de l'accord
3. Description du prix de garantie d'achat dégressif si le système fonctionne bien (à partir de quel chiffre d'affaires / quelle utilisation la commune paiera-t-elle moins et combien en moins)
4. Coût maximal par voiture et par an
5. Période minimale pendant laquelle le prestataire s'engage à continuer à exploiter le service
6. Obligations des autorités locales en matière de communication (voir titre 1) et de mesures d'accompagnement (voir titre 3)
7. Prix pour l'utilisateur final
8. Éventuels coûts de démarrage

ANNEXE 3 : SOUTIEN D'AUTODELEN.NET

Autodelen.net dispose d'une vaste expérience qui lui permet d'aider les autorités locales à développer un cadre optimal, l'offre et la demande, afin d'amplifier l'autopartage. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de notre offre. Nous pouvons également fournir un service adapté à la demande de la commune.

Pour maximiser ces avantages de l'autopartage, une approche planifiée et décisive de la commune est essentielle. L'autopartage ne peut être une réussite au niveau local que moyennant la création d'un bon cadre politique, l'augmentation de l'offre et la stimulation de la demande d'autopartage. C'est la raison pour laquelle Autodelen.net apporte aux communes qui souhaite une plus grande adhésion à l'autopartage un soutien dans ces trois domaines cruciaux.

CADRE POLITIQUE OPTIMAL POUR L'AUTOPARTAGE

L'encadrement commence par l'élaboration d'un plan d'action en matière d'autopartage. Celui-ci offre à la commune une base permettant de soutenir l'autopartage à court et moyen terme. Le plan consiste en une description de la situation actuelle et une présentation de la situation idéale souhaitée pour les années à venir. Il comprend des objectifs mesurables, ambitieux mais réalistes, ainsi que des mesures concrètes, notamment concernant la création d'une offre supplémentaire d'autopartage, la politique de stationnement, la communication et l'intégration dans la politique d'aménagement du territoire de la commune. L'objectif est de faire en sorte que l'autopartage se développe de manière exponentielle et de contribuer le plus possible à la réalisation des objectifs en matière de climat et de mobilité. On trouve également dans le plan des outils pour calculer les émissions de CO2 évitées et la réduction du nombre de véhicules et de véhicules-kilomètres, fruit de la mobilité partagée. Autodelen.net accompagne la commune de A à Z dans le cadre de la rédaction du plan d'action et fournit un plan sur mesure qui peut être immédiatement mis en œuvre

CRÉER UNE OFFRE SUPPLÉMENTAIRE D'AUTOPARTAGE

Le deuxième volet de l'encadrement est axé sur le développement de l'offre d'autopartage. Les voitures sous-utilisées abondent dans la plupart des villes et communes. En aidant les citoyens à partager ces voitures, la commune ne se contente pas d'atteindre ses propres objectifs climatiques. Les citoyens bénéficient également de solutions de mobilité supplémentaires. Il en résulte aussi des quartiers agréables à vivre, avec une cohésion sociale chaleureuse. En fournissant cet appui, Autodelen.net aide la ville/commune à lancer l'« autopartage entre voisins », éventuellement avec ses partenaires Cozywheels et Dégage. Résultat : une campagne de recrutement qui, dans un bon contexte, conduit au démarrage ou à l'expansion d'un système d'autopartage entre particuliers.

Les autorités locales peuvent également donner le bon exemple en utilisant des voitures partagées pour les déplacements de service. Autodelen.net donne des conseils sur les différentes possibilités.

STIMULER LA DEMANDE DE MOBILITÉ PARTAGÉE

Enfin, il est nécessaire de faire connaître aux citoyens, de manière permanente et diversifiée, les avantages et les possibilités des différents systèmes d'autopartage et de mobilité partagée. Afin d'informer les habitants des avantages et des différentes possibilités, Autodelen.net conseille les autorités locales dans leurs actions de communication ciblées. Autodelen.net met la commune sur la bonne voie, avec un plan de communication de base, dans lequel sont expliquées les actions de communication minimales à entreprendre, et élabore une action concrète avec la commune. En outre, pour s'inspirer, la commune dispose d'un accès à une vaste base de données contenant des exemples de matériel provenant d'autres villes et communes, notamment des affiches, des dépliants, des textes et des photos.

Les trois volets mentionnés ci-dessus sont proposés en un seul paquet, afin que les autorités locales puissent immédiatement joindre le geste à la parole et prendre les premières mesures pour mettre en œuvre elles-mêmes le plan d'action en matière d'autopartage. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour un démarrage en trombe.

Adressez un courrier électronique à info@autodelen.net pour connaître les différentes possibilités.

ANNEXE 4 : COORDONNÉES DES OPÉRATEURS D'AUTOPARTAGE

Le relevé le plus récent des prestataires d'autopartage actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale est disponible sur www.mobilitepartagee.brussels et www.autodelen.net/fr/offre/.

Un certain nombre d'opérateurs proposent des services spécifiques aux communes. Mieux vaut toutefois contacter aussi les autres opérateurs si vous avez une question à ce sujet en tant que commune.

PRESTATAIRE	E-MAIL
Roundtrip station based	
cambio	bruxelles@cambio.be (français) brussel@cambio.be (Nederlands) brussels@cambio.be (English)
Clem-e*	brussels@clem-e.com
Getaround	thomas.bauvin@getaround.com
Wibee	info@wibee.be
Free floating aanbieders	
Poppy	hello@poppy.be
Green Mobility	hallo@greenmobility.com
Particuliere autodeelorganisaties	
Cozywheels* **	hello@cozywheels.be
Dégage**	info@degage.be
Getaround	thomas.bauvin@getaround.com

* Vous pouvez partager la flotte communale en recourant à ces prestataires

** Ces prestataires peuvent aider la commune à promouvoir l'autopartage entre particuliers

ANNEXE 5 : POSSIBILITÉS DE SUBSIDES

Il y a régulièrement des possibilités de demander des subsides pour développer davantage l'autopartage. Brulocalis tient bien entendu une liste exhaustive sur son [site](#). Voici déjà quelques possibilités :

NOM	AUTORITÉ SUBSIDIANTE	ACTIONS ENVISAGEABLES	PÉRIODE	MONTANT MAXIMAL
Programme Action Climat	Bruxelles Environnement	Partage de flotte de voitures, travail d'ambassadeurs, intégration dans des projets de construction de logements	printemps	75 000 €
Semaine de la mobilité	Bruxelles Mobilité	Organisation d'une séance d'information en collaboration avec les partenaires locaux, tests de voiture/vélo cargo partagé(e)	printemps	50 000 €
Opportunité Chantiers	Bruxelles Mobilité	Pendant les travaux aux infrastructures routières, miser sur la communication en matière de mobilité durable, comme l'autopartage, et offrir des possibilités de test	printemps	50.000 €
HORIZON Europe	UE	Accent sur la recherche et les projets pilotes	dépend du thème	Cofinancement en fonction du projet
INTERREG Europe	UE	Une économie plus verte, une Europe plus inclusive, une meilleure mobilité... (plus d'informations sur le site)	Nouveaux appels réguliers	Cofinancement de l'UE à hauteur de 80 %



PLUS D'INFOS

T: 09 396 70 50

E: info@autodelen.net

www.autodelen.net

COLOFON

Ce guide a été publié le 8 septembre 2022 par Autodelen.net avec le soutien de Bruxelles Mobilité et d'Interreg North-West Europe.

Pour toute question, veuillez contacter info@autodelen.net.

La reproduction et l'utilisation de cette publication sont encouragées à condition que la source soit mentionnée. Cette brochure a été élaborée à titre purement informatif. Ni l'éditeur ni les auteurs ne peuvent être tenus responsables des données incorrectes.

Copyright © 2022 Autodelen.net
Texte et conception : Autodelen.net

